

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 07-402-1930 promulguant l'arrêté ministériel du 25 mars 1930, fixant la date d'ouverture d'une session de l'examen professionnel pour la nomination des juges de paix coloniaux.

n° 07-402-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 mai 1930

Numéro JO
n° 402 du 31/05/1930

Date du numéro
31 mai 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret rendu applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 1930, fixant la date d'ouverture d'une session de l'examen professionnel pour la nomination des juges de paix coloniaux,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances l'arrêté ministériel du 25 mars 1930 fixant la date d'ouverture d'une session de l'examen professionnel pour la nomination des Juges de paix coloniaux. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC,